



Transformer une indivision en copropriété

Par **bea**, le **13/12/2012 à 09:46**

bonjourrnje fais partie d une indivision a 3 têtes. J aimerais savoir si il est possible de transformer cette indivision en copropriété ? Si oui auprès de qui faut il s adresser et quel formalités y a t il a faire ? Et qui dois faire les demarches, notaire ? administrateur de bien ? avocat ?rnJe suis un peu perdu car je ne sait pas du tout quoi faire ? rnmerci pour vos reponses

Par **amajuris**, le **13/12/2012 à 18:27**

bjr,rnune copropriété comprend des parties communes et des parties privatives.rndonc il faut commencer par voir un géomètre pour établir un état descriptif de division qui définira les parties privatives et les parties communes ensuite un notaire pour établir un règlement de copropriété (définir les tantièmes entre copropriétaires).rndemandez conseil à un notaire avant de commencer. rncdt

Par **Lag0**, le **13/12/2012 à 19:45**

Bonjour,rnIl faudrait déjà savoir si la nature du bien se prête à la copropriété, vous ne le précisez pas.rnSi c'est un immeuble avec plusieurs appartements, aucun problème, mais si c'est une maison individuelle dans laquelle il n'est pas possible de créer plusieurs appartements distincts, c'est une autre histoire...

Par **bea**, le **13/12/2012** à **20:18**

bonsoirnil s agit d une maison avec 2 appartements bien distinct avec 2 accès différents. Un qui donne sur une allée pour accéder a la maison a l étage et l autre sur la rue directement. L appartement du bas n a aucune ouverture sur l allée et la cour.